



www.insee.fr/picardie



INSEE PICARDIE

Analyses

n°12 - 2006

L'emploi dans les collectivités territoriales

Des salariés d'abord au service de la population

Au 31 décembre 2005, l'emploi dans les collectivités territoriales picardes représente environ 46 500 agents, soit 7% des salariés de la région. Un peu moins de la moitié des agents travaillent au service direct des usagers (prestations sociales et culturelles, éducation, enfance et jeunesse, missions régaliennes) auxquels s'ajoutent 30% employés dans les interventions techniques (voirie, espaces verts...). La répartition des agents par domaine d'activité varie selon les compétences dévolues aux collectivités territoriales : les Conseils généraux s'occupent plus particulièrement des prestations sociales et culturelles alors que le Conseil régional emploie relativement plus d'agents dans la direction et la gestion des ressources ainsi que dans les services en charge des politiques publiques d'aménagement et de développement ; dans les communes et structures intercommunales, les agents sont affectés surtout aux interventions techniques.

Au 31 décembre 2005, les collectivités territoriales¹ picardes emploient environ 46 500 *personnes*², soit 25 « agents » pour 1 000 habitants (la moyenne nationale s'élevant à 26 pour 1 000). Les agents territoriaux représentent 7% de l'emploi salarié de la région.

► Surtout des titulaires et des agents de catégorie C

Près de 80% des agents territoriaux sont concentrés dans les organismes communaux et intercommunaux en Picardie : 58% dans les communes et 21% dans les structures intercommunales. Plus des deux-tiers sont des agents titulaires. On compte 23% de non-titulaires et plus de 8% d'emplois aidés. La proportion de non-titulaires est importante dans les syndicats intercommunaux, les communautés de communes, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et caisses des écoles, les conseils généraux et régional. Les emplois aidés sont, quant à eux, proportionnellement plus présents dans les petites communes, les communautés de communes et les CCAS. Comparé aux autres régions, le poids des emplois aidés y est plus important (8,4%) à l'instar de régions comme le Nord - Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon.

Près de 80% du personnel des collectivités territoriales picardes sont de catégorie C. Cette catégorie est très présente dans les structures communales (communes et CCAS) et les syndicats intercommunaux. En revanche, dans les communautés d'agglomération, le Conseil régional et les Conseils généraux, la catégorie C est moins représentée. La catégorie A ne représente globale-

Sylvie Quiblier,
Observatoire de la Fonction Publique Territoriale
Catherine Dizy, Insee Picardie

¹Cf champ de l'enquête dans l'encadré page 8.

²Il est possible qu'un même agent soit employé et donc dénombré simultanément dans plusieurs collectivités (cf. encadré méthodologique).

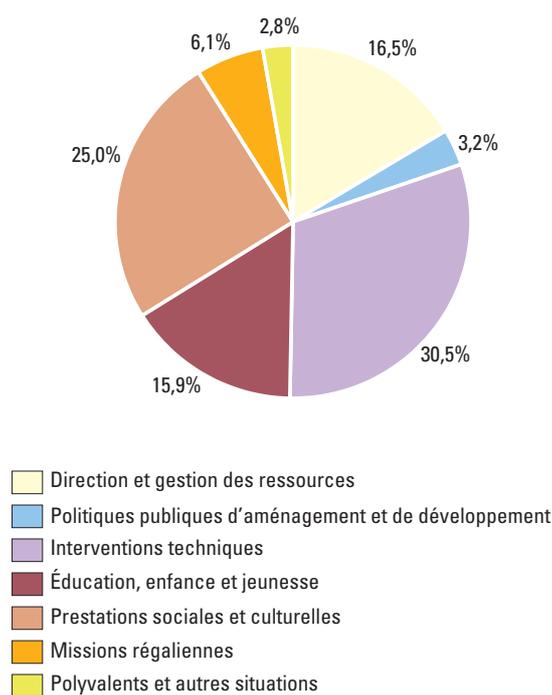


ment que près de 9% des effectifs des collectivités picardes ; a contrario, le Conseil régional de Picardie en comprend près de 48%.

► 36 secteurs d'activités regroupés en six grands domaines

Parmi les 36 secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les salariés des collectivités territoriales (cf. tableau page 3), six regroupent plus de la moitié des effectifs de la région : le secteur du bâtiment et patrimoine bâti, qui emploie 6 500 agents et regroupe 14% des agents territoriaux de la région, le secteur social (10%), les affaires juridiques et administratives (9%), les affaires scolaires et périscolaires (7%), les espaces verts (7%) et la petite enfance (6%). Comparée aux autres régions,

Les prestations sociales et culturelles emploient le quart des effectifs des collectivités territoriales
Répartition des postes de travail dans les collectivités territoriales par domaine d'activité en Picardie au 31 décembre 2005



Source : Insee-CNFPT, Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

la Picardie emploie en proportion plus d'agents dans deux secteurs : d'une part, les affaires administratives et juridiques et d'autre part, le bâtiment et patrimoine bâti.

Les 36 secteurs peuvent être regroupés en 6 grands domaines :

- **les interventions techniques** (bâtiment, espaces verts, voirie...) constituent le premier domaine en termes d'emplois ; on y compte environ 14 200 agents avec majoritairement des agents de catégorie C (agents d'entretien, agent technique...) et très peu d'agents de catégorie A ou B. Ce domaine emploie également une large part de titulaires (72%), en particulier dans les secteurs ateliers et matériel, voirie, infrastructures et réseaux divers et eau et assainissement ;

- le domaine des **prestations sociales et culturelles**, rassemble 11 600 agents et se distingue par des profils plus divers et variés. La part des non titulaires qui représente en moyenne un emploi sur trois atteint même 58% dans l'enseignement artistique. Les agents de catégorie C qui représentent, en moyenne, deux emplois sur trois concernent 89% des emplois dans le secteur du logement et de l'habitat et 99% dans la restauration collective ;

- le domaine de **la direction et de la gestion des ressources** emploie environ 7 700 agents, essentiellement titulaires (82%) ; 38% des agents, hors emplois aidés, sont de catégorie A ou B, ce qui fait de ce domaine le premier employeur pour ces deux catégories. Les affaires juridiques et administratives comptent le plus grand nombre d'agents, soit environ 4 000 ;

- les quelques 7 400 agents employés dans les trois secteurs d'activités liés à **l'éducation, l'enfance et à la jeunesse** sont pour 93% d'entre eux de catégorie C et plus de la moitié non titulaire ou des emplois aidés ;

- **les missions régaliennes** (missions relatives à la population (état civil...), à la citoyenneté, à la sécurité et au secours) sont assurées par 2 850 personnes, essentiellement des agents titulaires de catégorie C ;

- 1 500 agents, soit 3% des agents territoriaux, exercent leur activité dans les services en charge des **politiques publiques d'aménagement et de développement** (transports, environnement, politique de la ville, aménagement...) ;

- enfin, un peu moins de 3% des agents territoriaux de la région sont recensés comme agents polyvalents au sens où ils assurent plusieurs activités sans qu'aucune ne puisse être considérée comme activité principale.

30 % des salariés des collectivités locales travaillent dans les interventions techniques

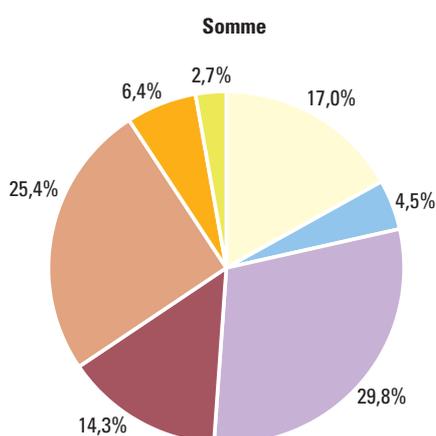
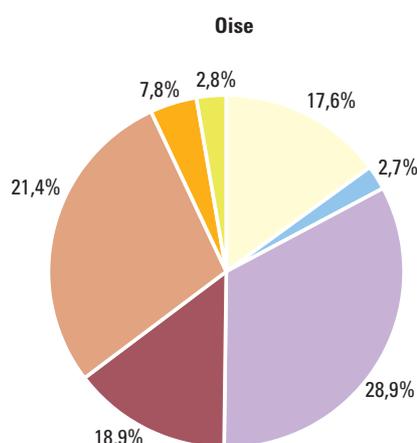
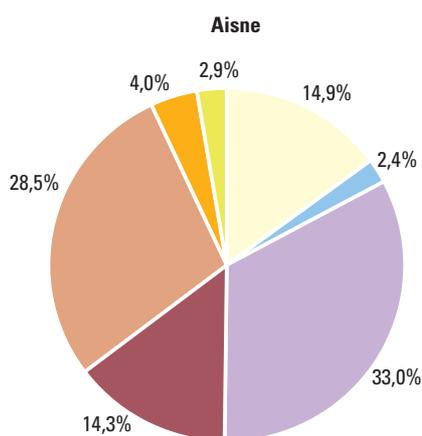
Répartition des emplois territoriaux en Picardie par secteurs d'activité statut et catégorie en 2005

Domaines et secteurs d'activités	Effectifs		Statut en %			Catégorie (hors emplois aidés) en %		
	nombre	%	titulaires	non titulaires	emplois aidés	A	B	C
Équipe de direction	1 045	2,2	77,7	22,0	0,3	58,5	17,4	24,1
Affaires juridiques et administratives	4 012	8,6	83,6	13,6	2,8	17,5	13,0	69,5
Gestion financière et comptabilité	1 195	2,6	88,3	10,3	1,4	15,6	15,0	69,4
Personnel et ressources humaines	789	1,7	85,9	11,9	2,2	12,3	21,4	66,2
Informatique et traitement information	364	0,8	63,4	23,5	13,1	19,6	29,2	51,2
Communication	281	0,6	54,5	37,8	7,6	27,3	14,2	58,4
Pilotage et gestion des ressources	7 687	16,5	81,7	15,4	2,8	22,8	15,5	61,7
Politique de la ville	181	0,4	54,0	28,1	17,9	32,2	10,1	57,7
Urbanisme et aménagement	365	0,8	85,2	13,7	1,1	25,3	24,8	49,9
Transports et déplacements	285	0,6	59,7	36,1	4,2	4,4	4,4	91,2
Environnement	210	0,5	57,6	18,2	24,2	25,6	16,9	57,6
Action économique et développement local	367	0,8	44,5	46,5	9,0	40,8	15,7	43,5
Formation professionnelle	53	0,1	43,4	49,1	7,5	49,0	4,1	46,9
Europe, International	12	0,0	75,0	25,0	///	58,3	8,3	33,3
Politiques publiques d'aménagement et de développement	1 474	3,2	60,8	30,0	9,2	26,9	14,9	58,3
Bâtiment et patrimoine bâti	6 476	13,9	68,9	19,2	11,9	0,8	1,7	97,5
Voirie, infrastructures et réseaux divers	2 345	5,0	78,5	6,0	15,5	1,6	4,8	93,5
Eau et assainissement	626	1,3	79,5	12,8	7,7	5,5	11,4	83,0
Propreté, collecte et gestion des déchets	873	1,9	74,0	15,5	10,5	1,8	2,7	95,5
Espaces verts	3 077	6,6	64,8	6,1	29,1	0,5	1,7	97,8
Ateliers et matériels	806	1,7	87,9	4,4	7,7	2,1	4,7	93,1
Interventions techniques	14 204	30,5	71,5	12,8	15,7	1,3	2,9	95,8
Petite enfance	2 746	5,9	21,9	75,6	2,5	1,8	5,9	92,4
Affaires scolaires et péri-scolaires	3 289	7,1	71,5	17,9	10,6	1,1	2,1	96,8
Jeunesse et animation	1 374	3,0	47,3	44,6	8,2	2,3	15,1	82,5
Éducation, enfance et jeunesse	7 410	15,9	48,6	44,2	7,2	1,6	6,0	92,5
Restauration collective	1 641	3,5	61,3	28,6	10,2	0,1	0,5	99,5
Action culturelle	546	1,2	62,6	31,6	5,9	11,3	16,1	72,6
Culture-lecture publique	749	1,6	81,7	10,3	8,0	6,7	21,6	71,7
Culture-patrimoine	449	1,0	70,6	22,7	6,7	20,8	11,2	68,0
Culture-enseignement artistique	1 121	2,4	40,7	58,4	0,9	27,3	55,4	17,3
Social	4 869	10,5	58,3	37,9	3,8	5,9	32,2	61,9
Logement, habitat	136	0,3	66,9	29,4	3,7	5,3	5,3	89,3
Santé	814	1,7	75,7	22,8	1,5	36,5	16,3	47,2
Laboratoires	186	0,4	72,0	26,9	1,1	19,6	43,5	37,0
Sport	1 120	2,4	82,5	14,1	3,4	2,6	35,0	62,4
Prestations sociales et culturelles	11 632	25,0	63,1	32,3	4,7	10,2	27,1	62,7
Population et citoyenneté	607	1,3	91,6	7,8	0,7	5,0	7,0	88,0
Funéraire	116	0,2	90,1	6,5	3,5	0,9	5,4	93,7
Police et sécurité	858	1,8	88,0	4,7	7,3	0,3	2,8	97,0
Pompiers et secours	1 269	2,7	99,1	0,5	0,5	4,9	10,2	84,9
Missions régaliennes	2 850	6,1	93,8	3,5	2,7	3,4	7,2	89,4
Polyvalents et autres	1 295	2,8	75,6	12,5	11,9	11,2	3,8	85,0
Ensemble de la région	46 552	100,0	68,6	23,1	8,4	8,6	12,6	78,8

Source : Insee-CNFPT, Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Part plus importante des prestations sociales et culturelles dans l'Aisne, de l'éducation dans l'Oise et des politiques publiques dans la Somme

Répartition des postes de travail dans les collectivités territoriales par domaine d'activité



- Direction et gestion des ressources
- Politiques publiques d'aménagement et de développement
- Interventions techniques
- Éducation, enfance et jeunesse
- Prestations sociales et culturelles
- Missions régaliennes
- Polyvalents et autres situations

Source : Insee-CNFPT, Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

► Davantage d'agents dans le domaine des prestations sociales et culturelles dans l'Aisne

Les agents territoriaux se répartissent à peu près également entre les trois départements (32 % des agents dans l'Aisne, 35 % dans l'Oise et 33 % dans la Somme). Le département de l'Aisne emploie relativement plus d'agents dans le domaine des **prestations sociales et culturelles**. Le secteur social arrive en tête dans ce département en regroupant 15 % des agents, contre 12 % dans la Somme et seulement 5 % dans l'Oise. Ce dernier emploie quant à lui, relativement plus d'agents dans le domaine de **l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse** et notamment dans les secteurs des affaires scolaires et de la petite enfance.

► Conseil régional : près de 50 % des emplois de catégorie A

Plus de 59 % des agents du Conseil régional de Picardie travaillent dans le domaine du **pilotage et de la gestion des ressources**. Ce domaine regroupe, en grande partie, des secteurs liés à son autonomie de gestion et à son fonctionnement propre, comme le secteur des affaires juridiques et administratives qui représente à lui seul un quart des effectifs ; suivent le secteur gestion financière et comptabilité avec 14 % des postes et celui de l'équipe de direction (9 %). Le second domaine est celui **des politiques publiques d'aménagement et de développement** qui représente plus d'un quart des postes du Conseil régional, notamment dans le secteur de l'action économique et du développement local (17 %) et de la formation professionnelle (6 %). Comparativement à la moyenne régionale, les agents en poste sont plus nombreux dans la catégorie A (48 %). De même, les non titulaires y sont relativement plus nombreux (36 %), en particulier dans les secteurs de l'action économique et du développement local, de l'équipe de direction et des affaires juridiques et administratives.

► Conseils généraux : près d'un tiers des effectifs dans le secteur social

Près de 42 % des agents des Conseils généraux sont employés en Picardie dans le domaine **des prestations sociales et culturelles** dont un tiers dans le social et plus du quart dans celui de **l'éducation, l'enfance et la jeunesse**. Ces domaines correspondent aux missions des Conseils généraux. En effet, ils gèrent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les aides aux handicapés, le RMI... Les agents sont majoritairement de la catégorie C (58 %) correspondant au personnel d'exécution. La hiérarchie intermédiaire (catégorie B) est

aussi très représentée (29%) contrairement à la moyenne picarde et, majoritairement, ces agents exercent dans le secteur social (62%). La proportion forte des non titulaires (36%) s'explique par la présence dans les effectifs des assistantes maternelles à domicile (catégorie C). Elles représentent, à elles seules, près de 70% des effectifs des non titulaires des Conseils généraux en Picardie.

► **Communes : un agent sur cinq dans le bâtiment et patrimoine bâti**

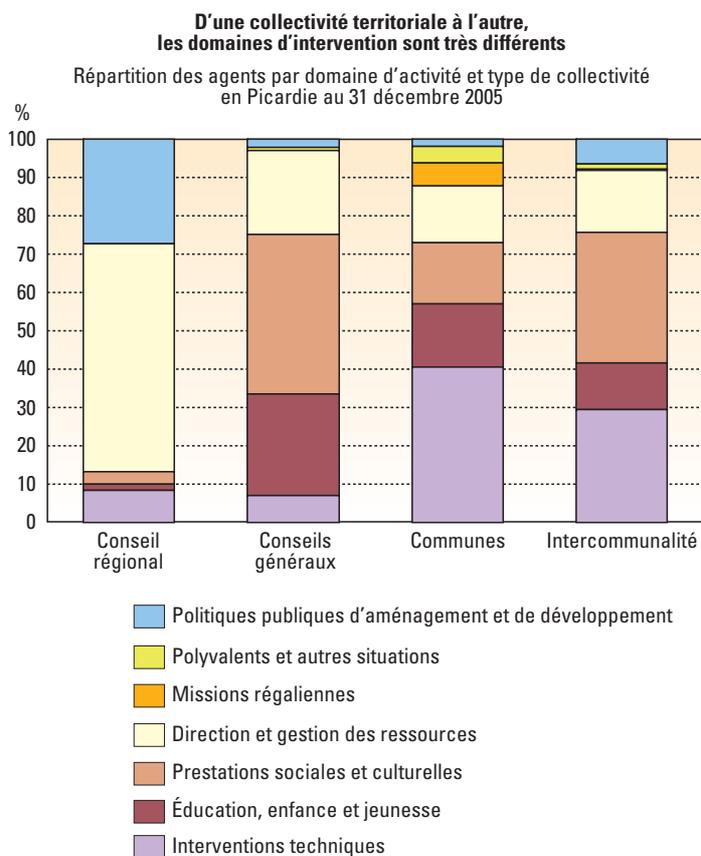
40% des agents communaux travaillent dans le domaine **des interventions techniques**. Trois autres domaines se partagent chacun 15 à 16% des effectifs : **l'éducation, enfance et jeunesse, les prestations sociales et culturelles et le pilotage et la gestion des ressources**. Plus la commune est peuplée, plus la proportion des effectifs dans le domaine **des interventions techniques** est moindre. Le même phénomène se remarque dans le domaine **du pilotage et de la gestion des ressources**. À l'inverse, les postes dans le domaine **éducation, enfance et jeunesse** sont plus présents dans les communes très peuplées (1/4 des effectifs) que dans celles qui le sont moins (4% des effectifs). Les secteurs d'interventions des communes sont très variés mais cinq secteurs rassemblent plus de la moitié des postes occupés dont trois relèvent du domaine **des interventions techniques**. 20% des agents travaillent dans le secteur du bâtiment et patrimoine bâti, 10% dans les espaces verts, 9% dans les affaires scolaires et périscolaires, 8% dans les affaires juridiques et administratives et 8% dans la voirie. Les agents des communes sont plus polyvalents qu'en moyenne régionale pour l'ensemble des effectifs des collectivités territoriales. La très grande variété des domaines d'interventions des communes et le grand nombre de communes rurales faiblement peuplées en sont la cause. 12% des agents employés dans les communes de moins de 500 habitants et 16% de ceux des communes de 500 à 999 habitants sont polyvalents.

Le taux d'encadrement (cat. A) dans les communes (6%) se situe en-dessous de la moyenne picarde mais ce taux diffère selon la taille des communes. Ainsi, la proportion d'agent de catégorie A est très élevée dans les petites communes (moins de 1 000 habitants) : ce phénomène est dû au fort recours aux secrétaires de mairie-instituteurs (SMI) ou autres agents de catégorie A. Ces agents n'effectuent, en fait, que très peu d'heures. Les agents de catégorie A travaillent majoritairement dans le domaine du **pilotage et de la gestion des ressources**. Près d'un agent sur cinq de catégorie B est employé, quant à lui, dans le secteur culture-enseignement artistique.

Trois quarts des agents communaux sont titulaires, cette proportion est plus élevée que la moyenne picarde.

► **L'ensemble des organismes intercommunaux : 20 % des emplois territoriaux**

Comparativement aux autres régions, les structures intercommunales picardes ont un poids relativement important puisqu'elles emploient à elles



Source : Insee-CNFPT, Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

**80 % des emplois des collectivités territoriales se situent dans les communes
ou les organismes intercommunaux**

Effectifs des collectivités et établissements territoriaux en Picardie selon le type d'employeur

	Effectifs		Statut en %			Catégorie (hors emplois aidés) en %		
	milliers	%	titulaires	non titulaires	emplois aidés	A	B	C
Conseil régional	0,5	1,2	63,5	35,6	0,9	47,6	9,6	42,9
Conseils généraux	6,0	13,0	63,4	35,6	1,0	13,4	29,0	57,6
Services départementaux d'incendie (SDIS)	1,5	3,2	98,4	1,2	0,4	6,3	10,8	82,9
Organismes régionaux et départementaux	8,1	17,3	69,9	29,2	0,9	14,4	24,3	61,3
Communes de moins de 500 habitants	4,1	8,7	66,9	19,7	13,4	12,8	4,3	82,9
Communes de 500 à 999 habitants	2,6	5,6	69,5	13,0	17,5	8,2	1,9	89,9
Communes de 1 000 à 3 499 habitants	5,3	11,3	75,0	10,5	14,5	3,8	6,1	90,1
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	3,4	7,2	73,8	16,7	9,4	2,8	11,1	86,1
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	3,5	7,6	73,0	19,5	7,4	4,6	9,6	85,8
Communes de 20 000 habitants et plus	7,1	15,2	79,8	14,3	5,9	5,9	10,4	83,7
CCAS et caisses des écoles	1,3	2,8	50,9	37,8	11,3	5,6	7,6	86,8
Organismes communaux	27,2	58,5	73,0	16,4	10,7	6,1	7,8	86,0
Communautés de communes	3,3	7,1	46,6	39,6	13,8	6,7	16,0	77,2
Syndicats intercommunaux	3,8	8,2	49,9	42,5	7,5	7,8	5,8	86,4
Communautés d'agglomération	2,5	5,4	82,1	13,4	4,5	18,1	18,5	63,4
Organismes intercommunaux	9,6	20,6	57,2	33,9	8,9	10,3	12,6	77,1
Établissements publics et OPHLM	1,7	3,6	56,3	40,3	3,4	8,8	26,1	65,1
Ensemble	46,6	100,0	68,6	23,1	8,4	8,6	12,6	78,8

Source : Insee-CNFPT, Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

seules 20% des effectifs (ce qui est supérieur de 5 à 10 points aux autres régions ayant déjà réalisé l'enquête).

Les organismes appartenant à l'intercommunalité se caractérisent par un taux d'encadrement (10% de catégorie A) et une proportion de non titulaires (34%) plus élevés que la moyenne picarde. Cela est dû surtout aux communautés d'agglomération qui emploient 18% d'agents de catégorie A et aux communautés de communes et syndicats intercommunaux qui, quant à eux, recrutent beaucoup de non titulaires : respectivement 39,6% et 42,5%. Plus du tiers des agents non titulaires exercent dans le secteur social.

Un peu plus d'un tiers des postes de travail des organismes intercommunaux concernent le domaine des **prestations sociales et culturelles** et moins d'un tiers celui des **interventions techniques**. La concentration des emplois dans certaines activités reflète le transfert de certaines compétences des communes adhérentes vers les structures intercommunales.

● *Un agent sur dix des communautés d'agglomération dans le secteur sport*

Les cinq communautés d'agglomération de Picardie concentrent à elles seules un quart des effectifs employés dans les organismes intercommunaux. Leurs secteurs de compétences

appartiennent essentiellement aux domaines **des interventions techniques** (39%) et **des prestations sociales et culturelles** (33%). 11% des effectifs travaillent dans le domaine **des politiques publiques d'aménagement et de développement**. Ainsi, dans le domaine **technique**, 11% des agents interviennent dans le secteur de l'eau et assainissement, 7,5% dans celui de la propreté, collecte et gestion des déchets et 7% dans les espaces verts. Les communautés d'agglomération picardes affectent 10% de leur personnel au secteur sport, 9,5% à la culture-enseignement artistique et 6% au secteur culture-lecture publique.

● *16% des emplois des communautés de communes dans le secteur éducation, enfance et jeunesse*

Les communautés de communes picardes (plus d'un tiers des postes de travail recensés dans les structures intercommunales), comme les communautés d'agglomération ci-dessus, concentrent les deux tiers de leurs effectifs dans les domaines **des interventions techniques** (31,5%) et **des prestations sociales et culturelles** (34%). Celles-ci interviennent aussi, contrairement aux communautés d'agglomération, dans le domaine de **l'éducation, enfance et jeunesse** où 16% de leurs salariés y sont attachés. Les communautés de communes mobilisent un salarié sur cinq dans le secteur social, un sur dix dans les secteurs du bâtiment et patrimoine bâti et de la propreté, collecte et gestion des déchets. Elles consacrent aussi un poste sur quinze au secteur culture-enseignement artistique.

● *25% des emplois des syndicats intercommunaux dans le social*

Les syndicats intercommunaux³ représentent 40% des effectifs des structures intercommunales picardes. Leurs domaines de compétences, par définition, sont très divers. Ces structures intercommunales consacrent un tiers de leurs effectifs aux **prestations sociales et culturelles**, un cinquième aux **interventions techniques** et 16% à **l'éducation, enfance et jeunesse**. Le domaine du **pilotage et de la gestion des ressources** concentre près d'un poste sur cinq. Ce phénomène est dû à la multiplicité des petites structures employant un agent (à temps non complet) effectuant le secrétariat. Certaines activités mobilisent une grande partie des effectifs et reflètent l'intérêt porté à certaines populations (personnes âgées et enfants). Ainsi, un quart des postes relèvent du secteur social, 14% des affaires scolaires et périscolaires, 5% du secteur de la restauration collective.

³SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique), SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple), syndicat mixte).

Un agent sur douze dans les collectivités territoriales picardes est un emploi aidé

8,4% des emplois des collectivités territoriales en Picardie sont des emplois aidés⁴. En 2004, la Picardie se situait au deuxième rang pour la part des emplois aidés dans les effectifs des collectivités territoriales derrière le Nord - Pas-de-calais et devant le Languedoc-Roussillon. Plus de sept emplois aidés sur dix exercent dans les communes picardes et deux sur dix dans les organismes intercommunaux. Ces postes de travail se concentrent surtout dans les communes de petite taille et dans les communautés de communes. Ainsi, près de la moitié d'entre eux est employée dans des communes de moins de 3 500 habitants, un sur dix dans les communautés de communes. A contrario, les organismes régionaux et départementaux en recrutent très peu ainsi que les communautés d'agglomération.

57% des emplois aidés travaillent dans le domaine des **interventions techniques** suivi de celui des **prestations sociales et culturelles** (14%) et de **l'éducation, enfance et jeunesse** (14%). Les secteurs d'interventions sont, quant à eux, très variés. Ainsi, près de 23% des agents interviennent dans le secteur des espaces verts, 20% dans le bâtiment et patrimoine bâti, 9% dans la voirie et 9% dans les affaires scolaires et périscolaires.

Les organismes communaux ont tendance à concentrer les emplois aidés sur certains secteurs d'interventions. Ainsi, dans les communes, 27% de ces agents sont employés dans le secteur des espaces verts contre 10% en moyenne pour les salariés communaux tous statuts confondus.

Les organismes intercommunaux réservent les emplois aidés à certains secteurs. Ainsi, les emplois aidés sont employés surtout dans le bâtiment et patrimoine bâti (15%), dans le secteur espaces verts (14%), dans celui des affaires scolaires et périscolaires (12%). En revanche, les agents en contrat aidé des organismes intercommunaux sont peu employés dans le secteur social (6% contre 16%).

⁴Emplois aidés : CES, CEC, CAE, Contrats avenir, apprentis, emplois jeunes...

Le champ de l'enquête, l'échantillon et la collecte

Dans la présente enquête, le champ est un peu plus restreint que celui de l'enquête nationale : il couvre les collectivités locales proprement dites (communes, Conseils généraux, et Conseil régional) et les établissements publics administratifs (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, communautés urbaines, de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux, OPHLM...). Sont exclus les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes sans agent au moment du lancement de l'enquête. En revanche, ont été intégrés les organismes créés au cours de l'année 2005. Au total, près de 3 162 unités constituent la base de sondage.

L'échantillon est composé de 1 406 organismes et couvre 84% de l'emploi territorial de la Picardie.

Il comprend :

- le Conseil régional,
- les Conseils généraux et les services départementaux d'incendie,
- les centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- les communautés de communes et d'agglomération,
- les SIVOM et les syndicats mixtes,
- les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles,
- les établissements publics locaux,
- les communes et les SIVU de 20 agents et plus ont été interrogés exhaustivement, les autres l'ont été par sondage.

L'échantillon a été construit de manière à respecter la répartition des organismes par département et par catégorie hiérarchique (A, B et C).

Le champ des effectifs pris en compte est identique dans les deux enquêtes, l'enquête annuelle et cette enquête ponctuelle.

Sont comptabilisés :

- les salariés régis par le statut de la fonction publique (fonctionnaires titulaires ou non, vacataires, auxiliaires, temporaires) et les agents relevant du droit privé,
- les salariés émergeant au budget et en fonction au 31 décembre 2005, y compris les personnels payés mais mis à la disposition d'autres services ou organismes, les personnels non présents mais toujours en fonction (maladie, maternité...), les agents non permanents (remplaçants, saisonniers) mais employés courant décembre 2005.

Il est possible qu'un même agent soit employé, et donc dénombré, simultanément dans plusieurs collectivités. Ceci concernait en Picardie environ **6,4%** des emplois territoriaux et **7,3%** des emplois des communes au 31 décembre 2004 et même **près d'un tiers** de ceux des communes de moins de 500 habitants au 31 décembre 2004.

La collecte a été réalisée par voie postale au cours du premier semestre 2006, en même temps que l'enquête annuelle Insee. Le taux de réponse global de l'enquête s'établit à 99,9% ; en pondérant grâce aux effectifs au 31 décembre 2004, le taux de couverture de l'emploi des collectivités ayant répondu atteint 100%.



L'approche « emploi » de l'enquête régionale

À la demande du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et des Centres de gestion, l'Insee Picardie a réalisé en 2006 une enquête auprès des collectivités territoriales de la région sur l'emploi par secteur d'activité. Une enquête nationale auprès des collectivités territoriales, effectuée chaque année, mesure l'emploi suivant le cadre d'emploi des agents (structure regroupant les agents soumis au même statut), les deux approches sont donc complémentaires.

L'objectif de l'enquête est de recenser les effectifs des collectivités territoriales par secteur d'activité. La notion de secteur d'activité renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité. Un secteur regroupe tous les services et directions dont les activités fournissent des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis. Trente six secteurs d'activités ont été définis et regroupés dans six grands domaines.

Outre une meilleure connaissance statistique du domaine, la présente enquête doit aider à la mise en place de formations mieux adaptées aux besoins des agents territoriaux.

Menée en Rhône-Alpes à titre de test en 2003, en Bourgogne et en Franche-Comté en 2004, en Alsace, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et Pays de la Loire en 2005, cette enquête a également été réalisée en Aquitaine, Auvergne, Champagne-Ardenne, Limousin, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2006.



Pour en savoir plus

- Les salaires des agents de la fonction publique territoriale en 2004 - Insee Première n°1108, novembre 2006.
- L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2004 - Insee Première n° 1091, juillet 2006.
- Note de conjoncture n° 10 - Tendances de l'emploi territorial. Observatoire de la fonction publique territoriale, janvier 2006.
- Sites Internet

www.observatoire.cnfpt.fr
www.insee.fr/picardie



Insee Picardie 1, rue Vincent Auriol 80040 AMIENS CEDEX 1 Téléphone : 03 22 97 32 00 Télécopie : 03 22 97 32 01
Directeur de la Publication : **Pascal SEGUIN** Rédacteur en chef : **Catherine LEPIN** Maquette Insee Picardie Impression VALADE
Dépôt légal : novembre 2006 ISSN : 1779-4935 Code SAGE : IPA01262 N°12-2006 Prix : 2,30 € Abonnement : 65 €
www.insee.fr/picardie